

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240104

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Semur en Vallon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

17 janvier 2024

Date d'affichage

17 janvier 2024

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 35

Votants : 38

M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel
M. PARIS Hubert
Mme GERMAIN Martine
Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc

Madame BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET : PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE APEX 80 - ZA LA POCHERIE

La société APEX 80 souhaite, sous réserve du résultat des études de faisabilité et de l'obtention des autorisations définitives nécessaires, c'est-à-dire purgées de tout recours, réaliser une centrale photovoltaïque au sol dans la zone de la Pocherie.

Un courrier réalisé par ApexEnergies a été adressé par mail en date du 21 septembre 2023 avec pour objet : « Manifestation d'intérêt pour le développement d'un projet photovoltaïque sur une emprise foncière de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille »

La promesse de bail porte sur un ensemble de parcelles situées sur la commune de SAINT-CALAIS et cadastrées sous les références suivantes :

SECTION	NUMERO	LIEU DIT	SURFACE
AO	17	LA POCHERIE	2 772 m
AO	22	LA POCHERIE	13 020 m ²

Afin de contractualiser la mise à disposition, la signature d'une promesse de bail emphytéotique est consentie. Cette promesse de bail emphytéotique est proposée pour une durée de 4 ans.

Les termes de l'offre sont fixés au 09/02/2024 et conditionnés par :

- L'obtention de toutes les autorisations administratives,
- L'ouverture du guichet unique pour les petits sols (inférieur à 1 Mwc)
- L'absence d'étude d'impact environnemental
- Raccordement sur une ligne HTA à proximité du site

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la promesse de bail emphytéotique dans les conditions exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite promesse de bail.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 janvier 2024


La secrétaire de séance,

Nicole BRIGANT



Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS